

61344 5

CHASLES EXPERTISE

PACT'IMMO | 38bis, avenue Pasteur 49100 ANGERS | Tél. : 02.41.69.01.58 - Fax : 02.41.69.01.28
N°SIREN : 482981420 | Compagnie d'assurance : HISCOX n° HARCPO078148

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

<p>N° : 11/04/0478 – MAISON T3 Valable 10 ans à partir du : 12/04/2011 Type de bâtiment : Habitation (maisons individuelles) Année de construction : Avant 1975 Surface habitable : 52 m² Adresse : 1bis, rue des Juifs 49250 BEAUFORT EN VALLEE</p>	<p>Date : 12/04/2011 Diagnosticteur : Romain POLLEAU Certification C 1137 délivrée par: QUALIXPERT, le 29/10/2008</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Signature :</p>
<p>Propriétaire : Nom : M. COSSERON et Melle COSSERON Adresse : 30, rue du Nid de Pie 49000 ANGERS</p>	<p>Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :</p>

Consommations annuelles par énergie (Un détail des consommations par type énergie est donné en fin de rapport)

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 15c, estimé au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2006.

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (€ TTC)
	détail par usage en kWh _{EP}	détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 3 756	9 691	340 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 1 817	4 689	119 €
Climatisation	-	0	0 €
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	5 574	14 380	565 € (dont abonnement : 106 €)

Consommations énergétiques (en énergie primaire)

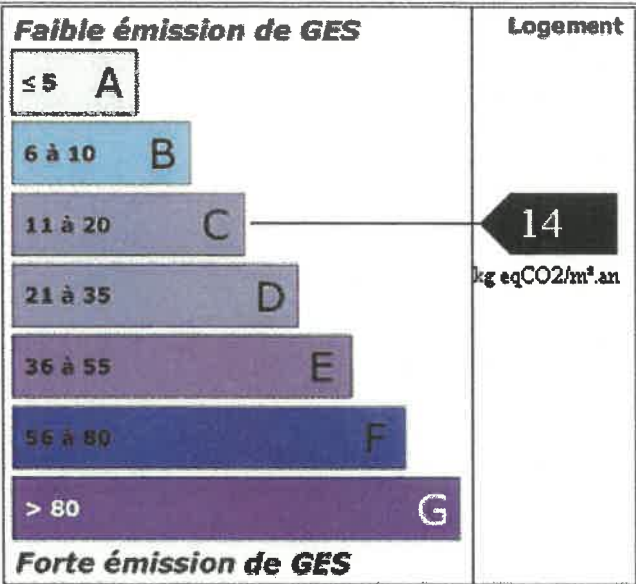
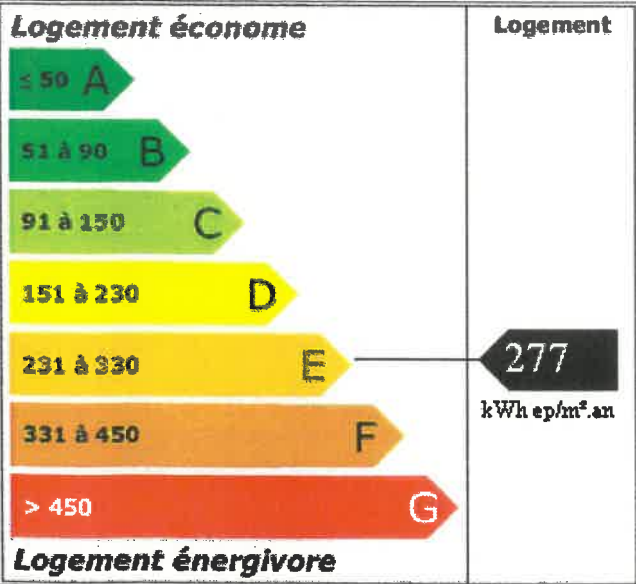
Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : **277 kWh ep/m².an**
sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement pour le logement / pour un logement représentatif

Estimation des émissions : **14 kg eqCO₂/m².an**



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Murs : Pierre de taille donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure	Système(s) : Convecteurs électriques NFC Emetteurs: Convecteurs Panneaux rayonnants NFC Emetteurs: Panneaux rayonnants	Système(s) : Chauffe-eau électrique installé entre 5 et 15 ans
Toiture/Plafond(s) : Combles aménagés sous rampants avec isolation extérieure		
Menuiseries : Fenêtres double vitrage menuiserie bois avec volets Fenêtre simple vitrage menuiserie bois Porte simple en bois avec 30-60% de vitrage simple		
Plancher(s) bas : Plancher donnant sur terre-plein		
Energies renouvelables	Quantité produite localement	kWh_{EP}/m².an
Sans objet	-	-

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- **Régulez et programmez :** La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "horsgel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.

- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.

- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.

- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.

- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.

- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).

- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.

- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.A)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques travaux d'amélioration visant à réduire les consommations d'énergie du lot loué.

Mesures d'amélioration	Commentaires
------------------------	--------------

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

Détails des consommations par type d'énergie et par utilisation

Utilisation	Energie	Consommations en énergies finales (kWh/an)	Consommations en énergie primaire (kWh/an)	Frais annuels d'énergie (€TTC)
Chauffage Convecteurs électriques NFC Emetteurs: Convecteurs	Electrique	1970	5082	178
Chauffage Panneaux rayonnants NFC Emetteurs: Panneaux rayonnants	Electrique	1786	4609	162
ECSanitaires Chauffe-eau électrique installé entre 5 et 15 ans	Electrique	1817	4689	119